

Bulletin d'information sur les pesticides

N°7 – Février 2022

Actualités juridictionnelles



Allemagne : Action contre Bayer de ses investisseurs

Le [30 décembre 2021](#), le cabinet d'avocats allemands [TILP](#) a déposé des plaintes contre la compagnie agrochimique Bayer devant le tribunal de grande instance de Cologne pour obtenir des dommages et intérêts d'un montant total d'environ 2,2 milliards d'euros, pour le compte d'environ 320 investisseurs.

S'appuyant sur la procédure issue de la [loi allemande KapMug](#), qui permet notamment la demande de dommages et intérêts du fait d'informations financières fausses, trompeuses ou insuffisantes, le tribunal a accepté de publier la demande d'ouverture d'action de groupe le 15 décembre 2021. Cette étape essentielle ouvre la voie à la collecte de plaintes d'actionnaires, en vue de l'ouverture d'une procédure modèle et d'un procès groupé, ce que demandent les avocats, qui espèrent un procès dès cette année.

Les investisseurs plaignants sont 288 investisseurs institutionnels tels que des banques, des sociétés de gestion de capitaux, des compagnies d'assurance et des fonds de pension issus de divers pays dans le monde, plus de nombreux autres investisseurs privés.

Les plaintes ont pour objet les achats d'actions de Bayer effectués entre 2016 et 2019. Les investisseurs reprochent au groupe d'avoir violé ses obligations en matière de droit des marchés financiers dans le cadre de l'acquisition de Monsanto et l'accusent de ne pas les avoir suffisamment informés sur les risques financiers causés par les procédures judiciaires au glyphosate après l'acquisition de Monsanto en 2018.

Plus de 30 milliards d'euros de capitalisation boursière ont été perdus à la suite de l'achat de Monsanto et les investisseurs estiment avoir payé les actions à un prix beaucoup trop élevé. Bayer réfute quant à lui toute faute et affirme avoir respecté la loi et s'être acquitté de ses obligations.

Le tribunal doit déterminer si Bayer a dissimulé ou non au marché des risques financiers importants liés à l'acquisition du groupe américain. Cette action en justice n'est pas sans rappeler [l'action de groupe américaine](#) par laquelle les actionnaires américains de Bayer ont porté plainte contre l'entreprise, qu'ils accusent de ne pas les avoir informés des risques liés au glyphosate lors du rachat de Monsanto en 2018, et à qui ils réclament des dommages et intérêts.

Ces litiges à l'encontre de Bayer sont motivés par des considérations économiques et financières et non par des considérations sur les dangers des pesticides de Monsanto, mais sont révélateurs que les nombreux procès de victimes du Roundup à l'encontre de Monsanto, productrice de l'herbicide, ont eu des conséquences sur la valeur financière de Bayer, la société qui l'a achetée.

Si vous êtes arrivé jusqu'ici, pouvez-vous faire encore un tout petit effort ?

Justice Pesticides a besoin de vous pour continuer ce travail d'investigation et d'information pour aider les victimes de pesticides.

Je donne à Justice Pesticides

[Retour au site de Justice Pesticides](#)